



Conseil économique et social

Distr. générale
20 mai 2020
Français
Original : anglais

Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale Dixième session

New York, 5-7 août 2020

Point 12 de l'ordre du jour provisoire*

**Cadre juridique et principes d'action concernant,
entre autres, les questions ayant trait aux données
qui font autorité**

Cadre juridique et principes d'action concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité

Note du Secrétariat

Le Secrétariat a l'honneur de porter à l'attention du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale le rapport établi par le Groupe de travail sur le cadre juridique et les principes d'action pour la gestion de l'information géospatiale, qui sera disponible sur le site Web du Comité d'experts (<http://ggim.un.org/meetings/GGIM-committee/10th-Session/>) dans la langue dans laquelle il a été établi uniquement. Le Comité est invité à prendre note du rapport et à faire part de ses vues sur les progrès accomplis par le Groupe de travail pour ce qui est de prendre en compte les questions d'ordre juridique et stratégique, notamment celles ayant trait aux données qui font autorité.

Résumé du rapport

À sa neuvième session, tenue à New York du 7 au 9 août 2019, le Comité d'experts a adopté la décision 9/110 dans laquelle il a noté avec satisfaction la contribution du Groupe de travail à l'élaboration du guide d'application portant sur le Cadre intégré de l'information géospatiale et, à cet égard, s'est félicité du document intitulé *Guidance and recommended actions aligned with strategic pathway 2: policy and legal*, qui sous-tend cette voie stratégique. Il a également pris note de l'état d'avancement de l'étude de cas du Groupe de travail et de l'élaboration d'un livre blanc en vue de traiter des questions et des conclusions figurant dans l'étude, l'objectif étant de rédiger et de diffuser des orientations, de manière intégrée, sur les aspects juridiques et les principes d'action à prendre en compte pour une mise en œuvre réussie du Cadre. Le Groupe de travail a également été invité à examiner la question de la garde et de l'autorité des données géospatiales.

* E/C.20/2020/20.



Dans son rapport, le Groupe de travail fournit des renseignements sur ses progrès et ses activités, y compris l'élaboration et l'achèvement de son livre blanc sur les aspects stratégiques et juridiques de la disponibilité des informations géospatiales. Le livre blanc, joint au rapport pour référence, contient les conclusions de l'étude de cas et entérine l'approche décrite dans le guide de mise en œuvre en ce qui concerne la voie stratégique 2, y compris certaines des questions stratégiques et juridiques complexes abordées.

Dans ce rapport, le Groupe de travail donne également un aperçu de ses activités prévues pour 2020 à 2021 afin d'aborder les questions juridiques et principes d'action complexes liées à la gestion des informations géospatiales et de soutenir la mise en œuvre du Cadre intégré de l'information géospatiale. À cet égard, le Groupe de travail demande l'approbation du Comité pour changer son nom en Groupe de travail sur les principes d'action et le cadre juridique pour la gestion de l'information géospatiale, afin de l'aligner sur la voie stratégique 2.
